PLAN D'ACTION 2012-2013

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Musée
national des beaux-arts
du Québec
Québec

PARC DES CHAMPS-DE-BATAILLE, QUÉBEC
418 643-2150 / 1 866 220-2150 / WWW.MNBA.QC.CA

TABLE DES MATIÈRES

- Mot de la directrice générale 3
- Contexte de l'élaboration de la mise en œuvre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 3
- Portrait sommaire de l'organisation 4
- Présentation du plan d'action 2012-2013 à l'égard des personnes handicapées 4
- Actions posées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées aux activités du musée depuis 2011 5
- Tableau du plan d'action 2012-2013 6
- Mesures en place pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles, aux services et aux activités du Musée 8

Pour toute information sur ce plan d'action, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur des services aux personnes handicapées :

Monsieur Daniel Morin
Chef du Service de la sécurité et du Service aux visiteurs
Musée national des beaux-arts du Québec
Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Téléphone : 418 643-2150

COUVERTURE : © LES PHOTOGRAPHES KEDL, 2004

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En tant qu'institution culturelle de premier plan, le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) a la responsabilité sociale d'incarner un milieu dynamique et accueillant pour l'ensemble de la population et notre clientèle. Toute personne qui visite notre musée doit pouvoir vivre une pleine expérience, riche en plaisir et en découvertes. L'accessibilité pour tous est au cœur même de notre mission, qui est principalement de faire connaître et de promouvoir l'art du Québec auprès de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il nous appartient de multiplier les portes d'entrée à l'univers de l'art et de réduire ou amoindrir tout élément pouvant nuire à cette opportunité que nous désirons offrir à tous.

Nous accordons une importance primordiale à l'accessibilité de nos lieux, expositions, activités et services. Nous mettons en application depuis plusieurs années une série de mesures visant à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées au MNBAQ et à leur permettre d'exercer leurs droits.

Le plan d'action 2012-2013 fait état des gestes posés par le Musée afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Il présente également les différentes mesures que nous entendons instaurer à court et à moyen terme à cet égard. Le MNBAQ renouvelle ainsi son engagement envers les personnes handicapées d'offrir un environnement présentant le moins de contraintes possible pour l'ensemble de ses visiteurs. Pour atteindre cet objectif, nous prônons une démarche proactive qui nécessite la collaboration de tous les membres de la grande équipe muséale, et c'est avec fierté que nous continuerons à déployer les efforts nécessaires pour permettre aux personnes handicapées de vivre au Musée une expérience pleinement satisfaisante, à la hauteur des attentes que peut avoir tout visiteur envers notre institution.

La directrice générale,

Line Ouellet

CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) préconise une approche de responsabilisation qui se traduit notamment par l'attribution de responsabilités à plusieurs acteurs gouvernementaux. Ainsi, l'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants adoptent sur une base annuelle un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Plus précisément, la Loi prévoit que les plans d'action doivent déterminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité concernés et les mesures à prendre pour les éliminer.

Par son plan d'action visant la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, le Musée vise à faire état des réalisations accomplies depuis 2010 en matière d'accessibilité à ses lieux et services, ainsi qu'à prévoir la mise en application de mesures permettant de réduire, d'éliminer ou de prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Il se veut un outil en constante évolution qui sera mis à jour annuellement afin de répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées.

PHOTO : MNBAQ, IDRA LABRIE

PORTRAIT SOMMAIRE DE L'ORGANISATION

Mission

Le Musée national des beaux-arts du Québec est un mandataire de l'État créé en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44) et a pour mission de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Ressources humaines

Selon les données au 31 mars 2012, le Musée a employé, au cours de sa dernière année financière, 118 employés réguliers et 83 employés occasionnels, dont les heures travaillées au terme de l'année équivalaient à un effectif de 133 personnes/année à temps complet. Le Musée compte divers types d'emplois professionnels, techniques, de bureau et ouvriers.

Secteurs d'activités

Les activités principales du Musée, en lien avec sa mission, visent l'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée, leur gestion et archivage, leur conservation et leur diffusion. Elles visent également la programmation, la planification, la mise en espace et le montage des expositions du Musée ainsi que la publication des catalogues qui les accompagnent, ces expositions pouvant être présentées au Musée ou à l'extérieur par le biais d'expositions itinérantes. Elles visent enfin la planification, la coordination et la réalisation des outils, des activités et des programmes scolaires, éducatifs et culturels.

Deux directions administratives agissent en outre en soutien à la mission du Musée : la Direction de l'administration et la Direction du marketing, du développement et des communications, dont les activités respectives sont orientées vers la gestion des ressources humaines, financières, documentaires et matérielles, l'édition, les affaires juridiques, la sécurité, le service aux visiteurs du Musée, les communications, le développement des activités commerciales et la recherche de partenariats et de sources de financement.

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2012-2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le plan d'action pour favoriser l'accès et l'intégration des personnes handicapées au Musée a été élaboré après discussions avec plusieurs intervenants représentant différentes unités administratives, dont la Direction de la médiation et de la programmation culturelle, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles (secteur du bâtiment et secteur de l'approvisionnement), le Service des communications, le Service de la sécurité et le Service aux visiteurs.

Ce plan d'action détermine :

- Les actions posées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées aux activités du Musée depuis la parution du dernier plan d'action (2010);
- Les obstacles identifiés;
- Les mesures à adopter;
- Les mesures en place pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles, aux services et aux activités du Musée.

Le tableau présenté aux pages 6 et 7 présente le plan d'action détaillé pour l'année 2012-2013.

ACTIONS POSÉES POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DU MUSÉE DEPUIS 2011

- Une formation « service complice » offerte à nos employés du service à la clientèle (téléphonie, accueil et boutique), à nos guides-animateurs et à certains éducateurs de la Direction des activités éducatives et de l'accès à la culture. Cette formation sur le service à la clientèle destiné aux personnes handicapées a été offerte par la firme Kéroul et visait notamment à sensibiliser les employés sur les perceptions et les attitudes, sur les besoins spécifiques des personnes handicapées ainsi que des personnes âgées, et à leur enseigner des techniques d'aide et d'accueil des personnes handicapées.

- En collaboration avec le Service des communications, le site Internet du Musée a été amélioré afin de regrouper en une seule section les informations d'intérêt pour la clientèle handicapée ou les organismes qui offrent des services aux personnes handicapées (section Infos pratiques/Personnes handicapées).

- Réalisation d'une œuvre par des personnes atteintes de maladie mentale lors d'ateliers tenus au Musée en collaboration avec l'organisme Folie/Culture.

- Adhésion du Musée au programme VATL (vignette d'accompagnement touristique et de loisir);

- Affichage à l'entrée du Musée d'une vignette remise par la firme Kéroul attestant que le Musée est accessible aux personnes handicapées;

- Transmission d'informations en vue de sensibiliser les responsables de l'approvisionnement sur l'impact de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale sur le processus d'approvisionnement, afin que ceux-ci tiennent compte des besoins des personnes handicapées (visiteurs et employés) dans le processus d'approvisionnement.

- Mise aux normes et identification au sol des zones de stationnement réservées aux personnes handicapées.

- Correction du seuil de porte de l'entrée principale (aménagement d'un seuil biseauté).

- Installation d'un robinet à ouverture et fermeture automatique dans les salles de toilettes publiques du Grand Hall du Musée pour permettre une utilisation plus aisée par les personnes en fauteuil roulant.

PLAN D'ACTION 2012-2013

Priorité 1 : Des mesures doivent être mises en place le plus rapidement possible en fonction des ressources de l'organisation.

Priorité 2 : Une évaluation de la portée de l'obstacle et des mesures à prendre devra être faite.

Obstacle	Mesure	Unité administrative ou personne responsable	Priorité
Méconnaissance des problématiques pouvant être vécues par les personnes handicapées	Les services d'une firme spécialisée ont été retenus en 2010 afin d'obtenir des recommandations sur les améliorations à apporter pour améliorer l'accès des personnes handicapées à nos lieux et à nos services. Des consultations récurrentes (aux trois ans) sont requises pour maintenir et améliorer l'accessibilité du Musée.	Coordonnateur des services aux personnes handicapées	1
Besoin de sensibiliser le personnel du service à la clientèle (accueil, boutique, sécurité et guides) en regard des problématiques que visent les personnes handicapées et mouvance du personnel dans ce secteur	Poursuivre et renouveler périodiquement la formation fournie aux employés en contact avec la clientèle visant à les sensibiliser sur les besoins des visiteurs handicapés, l'attitude à adopter envers ces visiteurs et les moyens de communication à utiliser selon les handicaps. Informer le personnel de l'accueil et de la sécurité des services adaptés que le Musée offre aux personnes handicapées.	Coordonnateur des services aux personnes handicapées et Service des ressources humaines	1
Absence d'inscription en braille sur les boutons d'un de nos trois ascenseurs (ascenseur nº 1)	Une mise aux normes de cet ascenseur doit être faite à l'occasion de sa rénovation en octobre 2012.	Service des ressources matérielles	1
Sous-représentation parmi le personnel du Musée d'employés affectés d'un handicap	Intégration des personnes handicapées dans le programme d'accès à l'égalité en emploi du Musée.	Service des ressources humaines	1
Peu de facilité d'accès à notre site Internet pour les personnes présentant un handicap visuel	Considération des besoins particuliers des personnes handicapées pour la consultation de notre site Internet lors de la démarche prochaine de révision du site et mise en application des standards sur l'accessibilité du Web aux personnes handicapées.	Service des communications et Service informatique	2
Accessibilité des activités éducatives	Réflexion sur l'élaboration d'activités ou d'expositions éducatives adaptées aux personnes handicapées.	Direction de la médiation et de la programmation culturelle	2

PLAN D'ACTION 2012-2013 (suite)

Priorité 1 : Des mesures doivent être mises en place le plus rapidement possible en fonction des ressources de l'organisation.

Priorité 2 : Une évaluation de la portée de l'obstacle et des mesures à prendre devra être faite.

Obstacle	Mesure	Unité administrative ou personne responsable	Priorité
Absence de dispositifs de signaux visuels reliés aux avertisseurs sonores d'évacuation	Évaluer les solutions possibles.	Service de la sécurité	2
Accès difficile aux lavabos de la salle de toilettes du Grand Hall pour les personnes en fauteuil roulant et nécessité d'améliorer divers autres éléments pour favoriser l'utilisation de ces salles de toilettes	Aménagement d'un lavabo avec comptoir adapté permettant un accès plus facile et modification de l'emplacement du séchoir pour les mains. La mise aux normes des salles des toilettes du Grand Hall est prévue dans la requalification des espaces existants du Musée en vue de l'ouverture du nouveau pavillon en 2015.	Service des ressources matérielles	2
Disposition et hauteur inadéquates pour les visiteurs en fauteuil roulant des comptoirs d'accueil/ billetterie, d'abonnements et du vestiaire	Les comptoirs seront réaménagés en respectant des normes de hauteur et de dégagement en vue d'accommoder les clients en fauteuil roulant. La mise aux normes des comptoirs est prévue dans la requalification des espaces existants du Musée en vue de l'ouverture du nouveau pavillon en 2015.	Service des ressources matérielles	2
Contraintes d'accès et d'utilisation des toilettes aux étages des pavillons Charles-Baillairgé et Gérard-Morisset	Plusieurs éléments identifiés par la firme Kéroul seront améliorés par la mise aux normes des salles de bain du pavillon Charles-Baillairgé en février 2013 et du pavillon Gérard-Morisset en décembre 2013.	Service des ressources matérielles	2

MESURES EN PLACE POUR FAVORISER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX IMMEUBLES, AUX SERVICES ET AUX ACTIVITÉS DU MUSÉE

Accès aux activités et accueil des personnes handicapées

Des visites et des programmes sont adaptés aux besoins des personnes présentant un handicap physique ou intellectuel.

Existence d'un programme « Accès Musée » par lequel le Musée vise à accompagner divers organismes dans l'élaboration de projets, d'activités pédagogiques ou d'animations muséales adaptés aux modes d'apprentissage et aux intérêts des clientèles de ces organismes, dont certains œuvrent auprès des personnes ayant des handicaps physiques ou intellectuels.

Accès gratuit au Musée octroyé à la personne qui accompagne une personne handicapée, conformément à notre politique interne sur les gratuités.

Formations offertes à divers employés en contact avec la clientèle pour les sensibiliser aux problèmes vécus par les personnes handicapées (préposés à l'accueil et à la boutique).

Formations offertes à nos guides-animateurs pour leur permettre d'adapter le scénario de visite guidée en fonction des besoins propres aux personnes affectées de handicaps de diverses natures.

Accès physique et services adaptés

Portes motorisées pour :

- Entrée principale du Grand Hall
- Salles 1 et 4
- Salles de toilettes du Grand Hall et du pavillon Charles-Baillairgé (niveau 1)

Directives données aux surveillants dans les salles d'ouvrir la porte pour les visiteurs à mobilité réduite.

Nivellement des dalles de granit du parvis nord du Grand Hall avec les seuils de portes pour un accès aisé par les utilisateurs de fauteuil roulant.

Nivellement des dalles de granit avec le seuil de la porte donnant accès au jardin intérieur du Musée et adoucissement de la pente.

Aménagement d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, et ce, à proximité de l'entrée principale du Musée.

Barrière fonctionnant avec des jetons afin de faciliter l'accès aux espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

Main courante dans le tunnel du pavillon Charles-Baillairgé.

Rampe d'accès en béton à l'entrée de service de la sécurité afin d'accommoder, entre autres, les personnes handicapées.

Rampe d'accès pour les salles 5 et 6 à l'intention des personnes ne pouvant utiliser les marches menant à ces salles.

Identification des salles de toilettes permettant d'accommoder les personnes handicapées.

Inscription en braille sur les boutons des ascenseurs afin d'identifier les niveaux.

Espace de stationnement réservé devant l'entrée du pavillon Charles-Baillairgé pour les employés qui présenteraient un handicap ou une incapacité partielle temporaire nuisant à leur mobilité.

Déneigement complet du parvis avant du Musée pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de circuler librement et d'accéder aux portes d'entrée.

Accès à toutes les fontaines d'eau pour les personnes en fauteuil roulant.

Quatre (4) fauteuils roulants sont mis à la disposition des personnes à mobilité réduite pour la visite du Musée. Augmentation de ce nombre en période de grand achalandage.

Inclusion de personnes en fauteuil roulant lors d'exercices d'évacuation d'urgence (simulation d'une situation d'urgence).